



Fédération Française
de Spéléologie

PROCÈS VERBAL DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE

DES 12 ET 13 JUIN 2021

Assemblée générale extraordinaire

1 - Validation du quorum – ouverture de l'assemblée générale extraordinaire	2
2 - Allocution du président	2
3 - Présentation et vote des modifications des statuts	3

Assemblée générale ordinaire

1 - Validation du quorum – Ouverture de l'Assemblée générale ordinaire	8
2 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2020 – Résultat du vote	8
3 - Vote des modifications du règlement intérieur de la FFS	9
4 - Rapport moral du président	11
5 – Présentation du projet fédéral	11
6 - Rapports d'activité des pôles et commissions : réponse aux questions	12
7 - Rapport financier	13
8 - Proposition d'affectation du résultat 2020	14
9 - Rapport d'orientation	15
10 - Budget prévisionnel	15
11 - Vote des tarifs des licences fédérales 2022	16
12 - Élection des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2021	17
13 - Élection pour la commission d'éthique et de déontologie	18
14 - Présentation des motions	19
15 - Points divers	19

1 - Validation du quorum – ouverture de l'assemblée générale extraordinaire

Raymond Legarçon, président de la commission de surveillance des opérations électorales, relève un problème de grand électeur concernant le comité régional d'Ile de France : un grand électeur n'est plus fédéré, mais un suppléant pourrait le représenter. Il est demandé de statuer sur ce point.

Il est rappelé que le poste de suppléant n'existe pas. Le suppléant présenté ne pourra donc pas participer aux votes.

Raymond Legarçon fait l'annonce définitive des « présents et représentés » à l'assemblée générale extraordinaire : sur 108 grands électeurs inscrits, il y a 32 grands électeurs présents, qui sont porteurs de 25 procurations. Ce qui fait 57 grands électeurs présents et représentés et il y a 26 personnes en visioconférence dont 19 grands électeurs. Il n'y a pas de procuration pour les grands électeurs en visioconférence.

Il y a donc 76 grands électeurs présents ou représentés. Le quorum est validé (pour rappel le quorum est de 55 votants).

Les vérifications seront également faites en début d'assemblée générale dimanche matin.

Le président rappelle quelques règles de cohabitation entre les présents et les personnes en visioconférence : chacun parle à son tour et pour les personnes en visioconférence, les questions seront posées par tchat.

Un test est lancé pour l'utilisation du système de vote.

POUR : 67	CONTRE : 3	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

2 - Allocution du président

Bonjour à tous,

Cela fait un moment qu'on ne s'est pas vu, dites donc.

Comme déjà confirmé par certains d'entre nous, cela fait du bien.

Même s'il est clairement difficile socialement de garder ses distances sur des moments fédéraux sacrés tel que l'apéro, merci de tout de même faire au mieux pour que l'on se protège les uns les autres. Restons prévenants.

Le contexte fait malheureusement que certains d'entre nous suivront l'AG à distance. Pour d'autres, ce sont les contraintes familiales et/ou géographiques qui en sont la cause.

L'année dernière, nous avons dû nous réunir sous forme dématérialisée.

Cette année, nous essayons de garder le meilleur des deux mondes.

L'année prochaine, nous serons probablement encore meilleurs.

Trêve de Covid.

Nous sommes une Fédération de femmes et d'hommes autour de disciplines qui nous sont chères, d'une passion commune. Nous nous devons de faire au mieux pour passer ce type d'épreuve.

Les ressources bénévoles que nous sommes continuent à diminuer. C'est un constat fait à tous les niveaux. Nous sommes d'ailleurs toujours un CA incomplet et, à part pour le collège des régions, nous n'avons pas eu de nouvelles candidatures.

Soyez en sûr, nous continuerons à faire le maximum pour honorer l'engagement que nous avons pris devant vous en fonction de ce que nous permettent bien sûr nos autres obligations, il en va de soi.

Je voudrais saluer devant vous l'engagement des bénévoles de la Fédération qui ont fait un travail énorme cette dernière année. Je voudrais saluer le travail remarquable qu'ont produit les salariés et la direction technique nationale pour nous accompagner au mieux.

Comme vous l'avez probablement lu ou vécu, les actions ont été limitées et le sont encore. J'en veux pour preuve le report de l'UIS 2021, mais le travail nécessaire cette année a été particulièrement intense malgré tout. Ce début d'olympiade est mémorable.

Je vous remercie d'être tous là physiquement ou non, d'être persévérants et d'avoir accepté de vous adapter à ces conditions si particulières pour la Fédération qui nous est chère et nous souhaite à tous une très bonne AG 2021 !

Le président annonce l'ouverture de l'assemblée générale extraordinaire.

3 - Présentation et vote des modifications des statuts

Statuts FFS

Jean-Pierre Holvoet, en tant que président d'honneur, prend la parole. Il souhaite la bienvenue à l'assemblée et indique qu'il a plaisir à retrouver tout le monde en présentiel.

Il continue son intervention en tant que président de la commission statuts et règlements fédéraux. Il précise que les statuts de la FFS ont été revus afin de s'adapter au fonctionnement actuel de la Fédération, y compris la généralisation des réunions dématérialisées. Cette révision permet aussi de corriger quelques petites erreurs dans les statuts actuels.

Benjamin Weber (CSR Occitanie) demande si l'assemblée générale va voter les statuts en bloc ou si elle votera au cas par cas.

Jean-Pierre Holvoet répond que les grands électeurs pourront voter pour un cas particulier s'ils le souhaitent.

Il poursuit et détaille les modifications des statuts proposées notamment à l'article 9 :

“L'assemblée générale peut se tenir indifféremment en présentiel ou sous forme dématérialisée. Mais, en dehors d'un état d'urgence décrété par l'Etat, la tenue d'une assemblée générale dématérialisée devra être ratifiée par un vote à distance sous forme numérique des représentants à l'assemblée générale de la FFS. Quelle que soit la forme de tenue de l'assemblée générale, les conditions de convocation définies à l'article 19 du Règlement intérieur restent identiques.”

Olivier Garnier intervient : L'assemblée générale doit se dérouler en priorité en présentiel et exceptionnellement en mode dématérialisé. Il craint que les grands électeurs soient interrogés sur la décision d'une assemblée générale en présentiel ou en mode dématérialisé avec un délai de réponse très court et que certains grands électeurs n'aient pas le temps de voter, comme lors du vote du procès-verbal de l'assemblée générale 2020 (50 votants dont 26 pour). Il précise également que c'est le président de la Fédération qui doit convoquer les grands électeurs à l'assemblée générale.

Le directeur administratif précise qu'il a envoyé le mail mais que la convocation a été signée par le président de la FFS. Gaël Kaneko confirme qu'il a demandé au directeur administratif d'envoyer la convocation.

Raymond Legarçon partage ce qui a été dit au sujet de l'organisation de l'assemblée générale. Il est conscient qu'une assemblée générale dématérialisée permet de substantielles économies à la FFS mais ce n'est pas le but.

Frédéric Bonacossa propose que le vote se fasse à la majorité des grands électeurs.

Jean-Pierre Holvoet fait la proposition de modification suivante : ... la tenue d'une assemblée générale dématérialisée devra être ratifiée par un vote à distance, sous forme numérique, des représentants de l'assemblée générale par au moins 50 % des représentants.

Hélène Vidal trouve que l'idée d'envisager une assemblée générale mixte peut répondre à des difficultés de déplacements. Elle est d'accord sur ce qui a été dit précédemment sur l'organisation d'une assemblée générale en priorité en présentiel.

Benjamin Weber donne la position des grands électeurs d'Occitanie, il faut que la tenue de l'assemblée générale en présentiel soit la norme et que la réunion dématérialisée soit l'exception. Le CSR Occitanie propose que les statuts restent en l'état, pourquoi pas mixte (cela peut être utile) ? Sachant que l'état autoriserait des réunions dématérialisées dérogeant aux statuts si cela était nécessaire (comme cela a été le cas l'an dernier). Il n'y a pas d'intérêt à modifier cet article.

La parole est donnée aux grands électeurs en visioconférence :
Philippe Ducasse, en l'état pas acceptable.

Marie-Françoise André poursuit : cela ouvre la porte à des consultations sur des sujets importants et sur lesquels les grands électeurs voudraient donner leur avis.

Jean-Pierre Holvoet fait une proposition moins contraignante : enlever le paragraphe et de mettre dans le premier paragraphe : la forme et les conditions de tenue de l'assemblée générale sont définies dans le règlement intérieur qui serait modifié en ce sens.

Gaël Kaneko poursuit : la décision est soumise aux grands électeurs. Cet article permet aux grands électeurs de demain de prendre une décision quant à l'organisation de l'assemblée générale. Nous sommes dans l'ère du dématérialisé, à force de fermer la porte, les gens pourraient se démotiver. Il est d'accord sur le fait qu'il faille préciser un délai pour le vote et la majorité absolue dans le texte.

Pour François Landry (Région Auvergne Rhône-Alpes), les statuts ne sont pas là pour dicter comment les choses doivent se faire, ils sont là pour régler les litiges. L'assemblée regarde les

litiges et essaie de les régler.

Joël Roy (Région Nouvelle Aquitaine) note une maladresse dans l'écriture : l'assemblée générale peut se tenir indifféremment, il faudrait retirer le texte. Il serait bon de préciser dans les statuts ou le règlement intérieur qui va décider sous quelle forme aura lieu l'assemblée générale.

Philippe Brunet (Région Ile de France) demande quel est le nombre de personnes ayant donné pouvoir plutôt que d'être en distanciel. Et quel est le nombre en distanciel ?
Christophe Prévot donne les chiffres : 25 procurations, 19 en visioconférence, 32 ni en visioconférence, ni procurations.

Bernard Tourte : la crise sanitaire nous a obligés à certaines règles de fonctionnement, un grand nombre de réunions a été fait sous forme dématérialisée. L'assemblée générale en présentiel est la norme, des règles exceptionnelles pourront être fixées si nécessaire. Le gouvernement fixera les règles et la FFS s'adaptera. Il regrette que le réseau de grands électeurs ne soit pas utilisé et aimerait que le conseil d'administration consulte les grands électeurs sur de nombreux sujets. Ils sont le meilleur relais politique avec la base de la Fédération puisqu'ils sont répartis sur tout le territoire.

Gaël Kaneko rappelle le rythme des conseils d'administration, un par mois. Le conseil d'administration a-t-il été élu pour demander à chaque fois l'avis des grands électeurs ou est-ce qu'il a été élu pour décider ? Le conseil d'administration essaie au maximum de faire participer les grands électeurs, pour preuve, le travail partagé sur le projet fédéral, les statuts, le règlement intérieur.

Le nouveau conseil d'administration est composé d'un collège de régions, le conseil d'administration s'appuie énormément sur ce collège. Le fonctionnement n'est pas encore descendu vers les clubs mais il fait tout pour que cela fonctionne.

Il y a peu de conseils d'administration ayant autant fonctionné dans l'échange.

Hervé Tainton, membre du conseil d'administration, abonde en ce sens : les membres du conseil d'administration se battent pour la Fédération. Au niveau du travail, c'est énorme. Si les spéléologues sont intéressés, qu'ils viennent au conseil d'administration. Le rôle des présidents de région est important, ils sont au conseil d'administration. Rappelons que nous avons voté pour eux.

Gaël Kaneko intervient sur la demande de participation des grands électeurs en mode dématérialisé au cours de l'année. Le conseil d'administration a essayé (maladroitement) de consulter les grands électeurs, il n'a pas été bon sur la forme, il faut s'améliorer, les grands électeurs seront de plus en plus consultés.

Concernant l'article 9, il est de l'avis de Joël Roy de retirer le mot indifféremment et d'ajouter le temps nécessaire pour le vote et le nombre de personnes qui doivent voter pour.

Vanessa Kysel note l'importance des réunions d'assemblée générale en présentiel pour se retrouver, échanger, c'est un moment important de la vie fédérale. Cela est perdu en mode dématérialisé.

Le président acquiesce et regrette que lors des réunions de régions, les gens veulent se retrouver et aujourd'hui, il y a peu de participation pour des événements de convivialité. Nous avons émis l'idée d'un événement autour de la convivialité à côté de l'assemblée générale.

Olivier Guérard, sur le tchat : il y a 4 présidents de région sur 22 membres, ils n'influent en rien sur les décisions.

Hélène Vidal témoigne, en tant que membre du conseil d'administration, lorsque les présidents interviennent, ils sont écoutés : les échanges sont riches.

Après échanges sur les termes de l'article, la phrase précisée par Nathalie Loza est soumise au vote.

Vote :

Pour l'article 9 des statuts, approuvez-vous la formulation suivante (ajout dans la première phrase) : « L'assemblée générale en présentiel est convoquée par le président de la FFS. En dehors d'un état d'urgence décrété par l'Etat, le choix de la tenue d'une assemblée générale en dématérialisé devra être ratifié par un vote à distance sous forme numérique et devra obtenir la majorité absolue des représentants à l'assemblée générale de la FFS. Un délai de deux semaines sera proposé pour la réalisation du vote. »

POUR : 43

CONTRE : 30

ABSTENTION : 0

La formulation est validée.

Le Directeur administratif remercie Olivier Guérard qui a réalisé le logiciel de vote et donne une précision : de nombreux tests ont été faits, les votes sont liés aux numéros de licences. Il n'y a pas de possibilité de fraude.

Jean-Pierre Holvoet poursuit la présentation des modifications. Il faut voter à présent les statuts dans leur ensemble.

Benjamin Weber relève que la commission de surveillance est élue par le conseil d'administration. Si l'on veut qu'elle soit libre et indépendante, elle ne doit pas être élue par le conseil d'administration. Il souhaite un article spécifique.

Hélène Vidal demande si le parallèle peut être fait avec le comité d'éthique et de déontologie qui est élu par l'assemblée générale. La question peut être posée.

Benjamin Weber ajoute que la question se pose également pour les membres du comité de pilotage national PSF. Ils sont proposés par le conseil d'administration mais pourraient être validés par l'assemblée générale.

Jean-Pierre Holvoet entend les propositions mais met en garde de ne pas bloquer le fonctionnement fédéral, l'élection de ces personnes serait annuelle.

Benjamin Weber rappelle que l'assemblée générale peut voter pour les personnes en dématérialisé, sachant que sur le vote de personnes, il n'y a pas de débat.

L'élection des membres du comité d'éthique et de déontologie par l'assemblée générale a du sens pour Frédéric Bonacossa mais pas l'élection du comité de pilotage PSF.

Yves Bramoullé, membre du comité de pilotage PSF, indique qu'il faut travailler dans un planning très serré et que la composition n'est pas faite au hasard. Cette année, le comité de pilotage a été confronté à un poste vacant. Le comité de pilotage a suivi le planning de l'ANS, il aurait été incomplet si nous avions dû le faire voter par les grands électeurs.

Jacques Romestan, représentant CSR Auvergne Rhône-Alpes au sein du comité de pilotage national, rappelle que le comité de pilotage réalise un travail technique, ce ne sont que des propositions. Les décisions sont prises par le conseil d'administration.

Les propositions faites sont bonnes, apprécie le président. Nous n'avons pas le temps de les formuler au cours cette assemblée générale, soit nous les mettrons au vote l'année prochaine, soit elles seront formulées et votées en mode dématérialisé. S'agissant d'une assemblée générale extraordinaire, elle ne pourrait pas être faite sous forme dématérialisée.

Jean-Pierre Holvoet note que la commission de surveillance électorale est nommée, cela laisse du temps pour les modifications. Elle sera réélue à la fin du mandat.

Christophe Prévot ajoute qu'il faut vérifier comment le texte est formulé dans le code du sport concernant la désignation des membres de la commission de surveillance électorale.

David Bianzani, président de l'école française de plongée souterraine (EFPS) constate que la plongée souterraine n'apparaît pas sur le site de la FFS.

Pour que cela soit possible, il faut que l'activité soit précisée dans les statuts. Il se réjouit de constater que le conseil d'administration a souhaité l'inclure dans la présente version.

Jean-Pierre Holvoet rappelle la position de la FFS. Jusqu'à aujourd'hui, la plongée souterraine était une activité à part entière de la spéléologie. Il n'avait pas été fait de différence entre les deux mais il faut la faire.

C'est très positif au niveau de l'affichage, pour le président de la FFS. Il est important de communiquer sur le fait que la plongée souterraine est l'une des activités de la FFS. Les gens de l'extérieur ne connaissent pas cette activité.

Pour Bernard Tourte, c'est inscrire noir sur blanc que la plongée souterraine fait partie de nos pratiques. Vincent Schneider partage cet avis.

Vote :

Approuvez-vous les statuts de la FFS tels que présentés lors de l'assemblée générale extraordinaire incluant la modification votée de l'article 9 ?

POUR : 45	CONTRE : 30	ABSTENTION : 1
------------------	--------------------	-----------------------

Le vote des deux-tiers n'est pas effectué, **la proposition est rejetée.**

Pour Bernard Lips, le résultat montre que le vote des statuts, dans sa globalité, est un problème.

Après échanges avec les membres de l'assemblée générale, Gaël Kaneko propose que l'on vote l'ensemble des articles qui font consensus sans modifier l'article 9.

Frédéric Bonacossa ajoute qu'il y a énormément de travail réalisé sur les statuts, c'est dommage de tout annuler.

Un second vote est lancé. Les statuts sont approuvés sans la modification de l'article 9.

Vote :

Approuvez-vous les statuts proposés à l'assemblée générale extraordinaire du 12 juin 2021 en laissant l'article 9 inchangé par rapport à la version 2019 ?

POUR : 59	CONTRE : 11	ABSTENTION : 3
------------------	--------------------	-----------------------

Les statuts sont votés.

Frédéric Maury et Olivier Guérard (présents en visioconférence) réfutent ce vote parce qu'il a été imposé.

Le président clôture l'assemblée générale extraordinaire et ouvre l'assemblée générale ordinaire.

Assemblée générale ordinaire

Une minute de silence est faite à l'intention des [spéléologues disparus en 2020 et 2021](#).

Le président souhaite partager avec les grands électeurs, l'initiative de la commission scientifique qui souhaite créer un prix Christian Dodelin pour le meilleur article dans la revue Spéléoscope.

Le conseil d'administration a voté la nomination d' Isabelle Obstencias en tant que Membre d'honneur et Christian Dodelin également Membre d'honneur à titre posthume de la FFS.

Le vote-test pour le début de l'assemblée générale ordinaire est lancé. Le président de la FFS remercie Olivier Guérard qui a développé le logiciel de votes qui nous a permis de faire une économie de 3000 Euros.

1 - Validation du quorum – Ouverture de l'Assemblée générale ordinaire

Vote des présents

POUR : 58	CONTRE : 1	ABSTENTION : 1
------------------	-------------------	-----------------------

Le quorum est à 55 présents ou représentés, **l'assemblée générale a le quorum.**

2 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2020 – Résultat du vote

[Procès-verbal de l'assemblée générale 2020 en visioconférence](#)

Approuvez-vous le procès-verbal de l'assemblée générale 2020 ?

Vote ouvert du 27/10/2020 18:15:00 au 30/10/2020 23:59:00

Choix	Voix	Pourcentage
OUI	54	88.52 %
NON	2	3.28 %
ABSTENTION	5	8.20 %

102 électeurs – 61 exprimés

3- Vote des modifications du règlement intérieur de la FFS

- [Règlement intérieur de la FFS](#)

Frédéric Bonacossa intervient sur les votes électroniques mentionnés à l'article 24.2, pour qu'il y ait un délai minimum pour le vote.

Bernard Lips fait une remarque sur les partenaires privilégiés : difficile de moduler le tarif. Des échanges ont lieu au sujet des partenaires privilégiés et la proposition de tarif modulable. Le président de la FFS répond que l'idée est de modifier le tarif pour un partenaire qui aurait plus de moyens.

Jean-Pierre Holvoet poursuit sur les partenaires privilégiés : la cotisation est révisée chaque année par l'assemblée générale. Il n'y a pas d'obligation à ce qu'elle corresponde à la cotisation d'un club. Si la FFS souhaite avoir des partenaires privilégiés de taille importante, elle doit pouvoir leur demander une cotisation plus importante. Il serait dommage de s'en priver. La cotisation est fixée dans la convention en accord avec le partenaire.

Yves Contet ajoute qu'il faut peut-être préciser le statut de partenaire privilégié. L'idée est d'ouvrir une vitrine différente en fonction de ceux qui souhaitent se rapprocher de la FFS.

Jean-Pierre Holvoet renvoie à l'article 2.1 des statuts qui donne la définition des partenaires privilégiés. La convention définit le montant de la cotisation en fonction de la nature du partenaire privilégié.

Bernard Lips explique que le statut de partenaire privilégié a été créé pour que les membres du bureau d'une structure ne soient pas obligés d'être fédérés. En payant une cotisation, ils bénéficient d'un certain nombre de facilités, notamment de l'assurance.

Pour Philippe Brunet et Michel Isnard, une convention de partenaire privilégié, au cas par cas, est une bonne chose. C'est le conseil d'administration qui décidera du montant de la cotisation.

Yves Contet reprend la modification : on remplace dans le texte « l'assemblée générale par le conseil d'administration ».

Vote sur la modification de l'article 8 – chapitre 2 : partenaires privilégiés
Approuvez-vous la modification de l'article 8 du règlement intérieur : « ils payent chaque année une cotisation dont le montant est fixé dans la convention et révisable par décision du conseil d'administration » ?

POUR : 57	CONTRE : 15	ABSTENTION : 4
------------------	--------------------	-----------------------

La modification est acceptée.

Jean-Pierre Holvoet poursuit la lecture des propositions de modifications du règlement intérieur.

Yves Contet est d'accord avec Benjamin Weber concernant l'article 15.4 : calendrier des réunions statutaires. Il ne faut pas préciser assemblée générale élective ou non élective car il n'y a pas que l'élection des personnes, il y a les motions, etc. Il faut qu'il y ait un délai d'un mois entre l'assemblée générale des comités régionaux et l'assemblée générale nationale. L'article tel qu'il était rédigé initialement est valable. **Il propose que les grands électeurs restent sur le texte précédent. Les grands électeurs valident cette décision.**

Suite à la remarque de Frédéric Bonacossa concernant l'article 24.2 sur la notion de convocation de l'assemblée générale, il est ajouté dans le texte « hormis l'assemblée générale » pour éviter une mauvaise interprétation du texte.

Concernant l'article 32, Bernard Tourte revient sur l'invitation des commissions aux réunions du conseil d'administration. Il faut que toutes les convocations de conseil d'administration soient envoyées aux commissions afin de décider s'il y a des sujets qui concernent telle ou telle commission. Il faudrait trouver les modalités pour que cela soit systématique, il trouve anormal que les frais de déplacements pour participer à un conseil d'administration soient répercutés sur la commission.

L'assemblée générale décide d'envoyer les convocations sur l'adresse cadelcomreg@ffspeleo.fr et d'ajouter dans le texte : « les présidents de commission, leurs adjoints ou leurs représentants sont informés de la tenue des conseils d'administration de la FFS... ».

Ce point particulier est soumis au vote.

Vote :

Approuvez-vous la modification de l'article 32 ainsi : « les commissions sont informées de la tenue des conseils d'administration de la FFS dans les mêmes conditions et délais que les administrateurs. Les représentants des commissions qui en font la demande expresse sont invités à participer à tout ou partie d'un conseil d'administration avec voix consultative dans le respect de l'ordre du jour établi. En cas de réunion en présentiel, en dehors de la réunion annuelle du conseil d'administration à laquelle ils sont obligatoirement invités, les frais liés à leur présence sont à la charge de la commission » ?

POUR : 57	CONTRE : 14	ABSTENTION : 3
------------------	--------------------	-----------------------

La modification de l'article 32 est approuvée.

Le président regrette que malgré la mise en place d'un travail coopératif en amont pour les modifications des statuts et règlement intérieur, d'autres propositions de modification soient faites ce jour alors qu'elles auraient pu être demandées avant. L'assemblée générale prend du retard. Il demande aux grands électeurs quel mode de fonctionnement ils souhaitent.

Jean-Pierre Holvoet propose que l'assemblée générale vote l'ensemble du règlement intérieur.

Vote :

Approuvez-vous les modifications apportées au règlement intérieur, à l'exception de l'article 15-4 qui ne sera pas modifié et avec la suppression de la phrase : « qui requiert une consultation de ses représentants » de l'article 24-2 ?

POUR : 63	CONTRE : 9	ABSTENTION : 3
------------------	-------------------	-----------------------

Le nouveau règlement intérieur est approuvé.

Benjamin Weber propose une modification du règlement intérieur qui pourrait intervenir l'année prochaine, sur les nominations des présidents de commissions. Il demande s'il serait envisageable d'élire les présidents de commissions un an après le conseil d'administration. Il souhaite avoir l'avis des grands électeurs.



Il demande au bureau la raison pour laquelle il n'y a pas de présidence de la commission des relations et des expéditions internationales (CREI) ?

Le déroulement de l'élection pour cette commission et un récapitulatif des nombreux échanges et réunions qui ont suivi sont évoqués afin de clarifier la situation.

4 - Rapport moral du président

[Rapport moral du Président \(vote\)](#)

Nathalie Loza, secrétaire générale adjointe, propose que l'assemblée vote le rapport moral et demande s'il y a des remarques sur le projet fédéral. Il n'y a pas de remarques. Le vote du rapport moral est lancé et le vote du projet fédéral suivra.

Vote :

Approuvez-vous le rapport moral de l'année 2020 ?

POUR : 54	CONTRE : 15	ABSTENTION : 5
------------------	--------------------	-----------------------

Le rapport moral 2020 est approuvé.

5 – Présentation du projet fédéral

[Présentation Projet fédéral \(vote\)](#)

Vote :

Approuvez-vous le projet fédéral 2021-2025 ?

POUR : 52	CONTRE : 9	ABSTENTION : 8
------------------	-------------------	-----------------------

Le projet fédéral 2021-2025 est approuvé.

Fin de la première partie de l'assemblée générale ordinaire.

Dimanche 13 juin

Reprise de l'assemblée générale ordinaire à 9 heures

Le vote test est lancé.

POUR : 61	CONTRE : 3	ABSTENTION : 2
------------------	-------------------	-----------------------

Il y a 66 votants, le quorum est atteint.

6 - Rapports d'activité des pôles et commissions : réponses aux questions

Les rapports des commissions sont reportés à la fin de l'assemblée générale, en accord avec les grands électeurs. Seul Yves Bramoullé intervient sur la commission conventions car, ayant des obligations personnelles, il doit quitter la réunion.

Il présente le travail du groupe sur la problématique des prestations et le guide de prestations de service.

Ce nouveau contrat existe parce que la RC incluse dans la licence ne couvre pas la plupart des prestations proposées à des tiers. De nos jours, tout étant judiciairisé, il est souhaitable de se protéger.

Cette garantie n'est pas automatique, les projets de prestations doivent être rédigés dans un contrat. Ce contrat doit être visé par la FFS, afin que cela rentre dans le cadre de l'assurance fédérale. Pour les prestations payantes, il a été demandé, par le conseil d'administration, une participation financière pour couvrir les frais d'assurance. Pour les prestations gratuites, il est tout de même nécessaire d'établir une convention.

Les clubs et les partenaires privilégiés n'ont pas accès à cette convention. Ils devront passer par leur CDS pour établir le contrat ou la convention.

Le guide est disponible dans le mémento du dirigeant [sur le site de la FFS](#).

Toute demande ou question sur les conventions doivent être envoyées sur la liste convention@ffspeleo.fr ou conventions@ffspeleo.fr.

Jean-Michel Hautavoine (région Auvergne Rhône-Alpes) demande pourquoi les conventions concernent seulement les comités départementaux, pourquoi pas les clubs ?

Dominique Lasserre, délégué assurance de la FFS, répond que le contrat a été signé par la Fédération. Les CDS, comme les clubs ou les CSR, sont majoritairement des associations loi 1901, donc des entités juridiques indépendantes. Cependant, les CDS et les CSR ont une délégation de prérogatives de la part de la Fédération, que n'ont pas les clubs. Les CDS et les CSR doivent répondre de certaines obligations pour être agréés par la FFS en tant qu'instances représentant officiellement la fédération sur le territoire. Comme pour les conventions d'accès, le club peut s'associer au CDS.

Bernard Tourte s'étonne que les commissions nationales ne soient pas mentionnées, il avait abordé le sujet lors du conseil d'administration de septembre 2020. Cela pourrait apporter une ressource complémentaire, notamment sur les formations.

Réponse de Dominique Lasserre : implicitement, les commissions peuvent faire des demandes.

Yves Bramoullé poursuit sur le coût annuel de l'assurance qui est de 5500 euros. Le guide a été finalisé fin 2020, le contrat assurance a été signé fin janvier 2021. A ce jour, environ une quinzaine de contrats ont été soumis à la commission conventions, validés par la FFS et qui ont reçu l'attestation d'assurance.

Nous espérons que les participations financières reversées à la FFS couvriront le coût de l'assurance.

7- Rapport financier

[Rapport financier](#)

Jean-Louis Thomaré présente le rapport. Il résume les tendances de l'exercice 2020.

L'excédent est dû au contexte sanitaire et aussi malheureusement à l'annulation d'actions prévues, la pratique ayant été interdite pendant toute une période, mais aussi à l'accord de l'ANS de réaffecter les sommes prévues initialement sur d'autres projets.

Il demande l'avis des grands électeurs pour que la présentation future des résultats comptables soit plus pédagogique.

Un point est fait sur la valorisation du bénévolat qui apparaît pour la première fois. Jean-Louis Thomaré rappelle qu'un message avait été envoyé fin 2020 aux bénévoles. Il s'agit d'une approximation, certains n'ont pas répondu. Malgré tout, le montant valorisé du bénévolat s'élève à 200 000 €. Le bénévolat est valorisé selon la convention collective du sport. Pour 2021, un tableau plus précis sera envoyé à toutes les commissions pour avoir une idée plus réaliste du bénévolat.

Pour répondre à la question de Raymond Legarçon sur la valorisation du bénévolat, Jean-Louis Thomaré explique que c'est un argument qui permet de maintenir ou d'augmenter la subvention. On sait qu'au minimum, nous aurons 200 000 €. Cela permet d'avoir des arguments mais il n'y a pas de relation directe avec l'obtention de la subvention.

Michel Isnard note qu'il n'y a pas de subvention du ministère de l'environnement.

Gaël Kaneko explique que la FFS a repris accroche avec le ministère de l'écologie mais le but est de trouver d'autres financements en dehors des ministères. Un groupe de travail avait réalisé un document sur les différentes possibilités de financement.

Pour information, l'employeur de Dominique Lasserre va donner une journée de travail par semaine à la FFS dans le cadre du mécénat de compétence. Les fédérés peuvent également être volontaires et en parler à leurs employeurs.

Un groupe de travail sur les règles de dépréciation des stocks a été créé. L'idée est de voter une nouvelle règle avant fin 2021.

Le résultat 2020 et le budget prévisionnel 2021 ont fait l'objet d'une réunion d'information et de dialogue avec un certain nombre de grands électeurs, le 12 mai. Il y avait 14 grands électeurs présents.

- Avis de la commission financière

José Prévot reprend [le rapport de la commission financière](#).

Jean-Louis Thomaré note la convergence entre la commission financière et les trésoriers fédéraux..

Bernard Tourte rappelle que les commissions ont fait de sévères serrages sur leur budget. Aujourd'hui, le trésorier annonce un excédent de 62 000 Euros. Il faudrait revenir vers les commissions pour revoir les budgets.

Lorsque Jean-Louis Thomaré a repris le poste de trésorier, il a revu le budget des commissions. Si le budget est voté, les commissions seront consultées et des lignes seront éventuellement réaffectées sur d'autres actions. L'objectif est de faire un point chaque mois pour que le réalisé soit suivi.

Gaël Kaneko ajoute que cela nécessite un retour régulier des commissions. A date, il est difficile de revoir les budgets à la hausse mais plus tard dans l'année, cela peut évoluer. Le but n'est pas de gagner de l'argent mais de faire un maximum d'actions en préservant le bilan financier. Les actions sont le cœur du dynamisme de la Fédération.

Marie-Françoise André présente le document sur les sources de financement : le groupe de travail, composé des trésoriers, de la Directrice Technique Nationale et du Directeur Administratif, avait présenté le document en réunion de grandes régions. Il avait été enrichi de toutes les remarques faites au cours de ces réunions

Toutes les sources de financement ont été listées. il y a des liens vers des sites, des documents pratiques. Ce document a été fait à destination des clubs, des CDS, des CSR et des commissions.

Le document se trouve dans le mémento du dirigeant, n'hésitez pas à le consulter : <https://memento.ffspeleo.fr/article322.html>

- [Rapport](#) du commissaire aux comptes

Jean-Louis Thomaré lit les conclusions du rapport.

- [Rapport](#) des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2020

Rodolphe Lhéritier, vérificateur aux comptes, est en visioconférence. Les grands électeurs peuvent lui poser des questions s'ils le souhaitent. Il n'y a pas de questions.

Vote :

Approuvez-vous le rapport financier 2020 ?

POUR : 59	CONTRE : 5	ABSTENTION : 4
------------------	-------------------	-----------------------

Le rapport financier est approuvé.

8 - Proposition d'affectation du résultat 2020

Vote pour l'affectation du résultat de 62,3 KE au report à nouveau (ré-alimenter les fonds propres).

Vote :

Approuvez-vous l'affectation du résultat de l'année 2020 au report à nouveau ?

POUR : 65	CONTRE : 4	ABSTENTION : 3
------------------	-------------------	-----------------------

Le report à nouveau est accepté.

9 - Rapport d'orientation

- [Rapport d'orientation 2021 \(vote\)](#)

Question de Vincent Schneider sur l'évolution et l'intégration de personnes non fédérées, sympathisantes de la Fédération. Yves Contet annonce que la question est prise en compte, un groupe de travail va être constitué et fera des propositions.

Philippe Brunet souhaiterait que les grands électeurs décident du montant des subventions PSF. Une motion a été présentée en ce sens mais elle n'a pas été retenue car envoyée trop tard. L'Île de France a vu ses subventions baisser drastiquement. Il faut réfléchir sur les modalités et que tous les CDS puissent avoir une aide. Les clés de répartition doivent être revues.

Il souhaite que, l'an prochain, cela soit acté par l'assemblée générale. Le comité de pilotage PSF national va prendre la requête en compte. José Prévot indique que le comité PSF va travailler sur ces projets à partir de septembre. Il ne faut pas hésiter à faire remonter vos idées au comité de pilotage.

Vote :

Approuvez-vous le rapport d'orientation 2021 ?

POUR : 59	CONTRE : 8	ABSTENTION : 5
------------------	-------------------	-----------------------

Le rapport d'orientation est approuvé.

10 - Budget prévisionnel

- [Budget prévisionnel de l'exercice 2021](#)

Jean-Louis Thomaré commente le budget prévisionnel. Des économies ont été faites là où c'était possible afin de présenter un budget à l'équilibre. Il a été établi sur la base de 6600 licenciés.

Jacques Romestan revient sur les sources de financement et la possibilité de ressources qui peuvent être importantes : les appels au don, les legs à la FFS (fédération sportive reconnue d'utilité publique) qui n'étaient pas possible précédemment. Olivier Garnier ajoute qu'il faut que les appels au don soient faits sur des projets.

Vanessa Kysel remercie Jean-Louis Thomaré qui a repris le poste de trésorier en cours d'année.

Vote du budget prévisionnel

Vote :

Approuvez-vous le budget prévisionnel 2021 ?

POUR : 57	CONTRE : 12	ABSTENTION : 6
------------------	--------------------	-----------------------

Le budget prévisionnel 2021 est approuvé.

11 - Vote des tarifs des licences fédérales 2022

Le conseil d'administration n'a pas souhaité faire d'augmentation pour 2022.

Il y a une motion du CSR Bourgogne Franche-Comté et du CDS du Doubs qui souhaitent que les cotisations tarif jeunes soient revues à la baisse (augmentation importante en 2021).

François Landry rappelle qu'à la prochaine rentrée, les jeunes auront une aide de 50 euros. Il faut saisir cette occasion.

Gaël Kaneko poursuit : il y a eu de nombreux échanges au niveau du CNOSF. L'aide est attribuée aux jeunes dont les parents ont des revenus faibles.

Olivier Garnier constate que les gens cherchent la qualité et pas le prix. Toujours aller à la baisse n'est pas une bonne idée. Les familles qui n'ont que peu de moyens financiers peuvent bénéficier d'aides et ne doivent pas avancer les frais des sorties.

Jacques Romestan rappelle les aides possibles aux jeunes au sein des conseils régionaux.

Christophe Verdet intervient par le biais de la visioconférence : il est souhaitable de faire des augmentations en fonction du coût de la vie.

Pour David Bianzani, président de la commission de plongée souterraine, il est temps de faire comprendre aux fédérés que le tarif d'une licence est raisonnable quand on met en face, les formations, les prestations, l'équipement. S'il s'agit de favoriser les actions, une augmentation est souhaitable.

Jean-Marc Garcia poursuit : les EDSC n'ont pu accueillir les jeunes et nous avons perdu une partie de ceux-ci. Cette année, il faudrait maintenir le prix de la licence et proposer une augmentation l'année prochaine. Si nous voulons élargir notre panel en termes de nouveaux fédérés, nous ne pourrions pas avoir que des fédérés militants. Ici, nous le sommes tous, même si nous ne pouvons pas pratiquer, nous payons notre cotisation. Ce ne sera pas le cas d'un parent dont l'enfant ne peut pas pratiquer. Nous devons intégrer que nous sommes des fédérés militants mais si nous voulons étendre à d'autres types de licenciés, tous ne le seront pas.

Gaël Kaneko propose le vote de la motion du CSR Bourgogne Franche-Comté et en fonction du résultat, le vote des tarifs 2022 sera lancé.
Les grands électeurs valident cette proposition.

Vote :

Approuvez-vous la motion du comité régional Bourgogne Franche-Comté et comité départemental du Doubs : « le CDS 25 et le CSR B demandent que le coût des licences soit, en priorité, revu à la baisse » ?

POUR : 5

CONTRE : 65

ABSTENTION : 2

La motion est rejetée.

Étant donné le résultat du vote, Raymond Legarçon (CDS 13) propose l'ajout d'un texte précisant, pour l'avenir, l'augmentation au minimum en fonction de l'inflation..

Gaël Kaneko propose que le CDS 13 présente une motion l'année prochaine en ce sens.

Yves Contet remercie toutes les personnes qui ont pris la parole et exprime la volonté commune du conseil d'administration sur ce point : pérenniser nos actions, valoriser les actions par la prise de licences. Vendre à petit prix, cela dessert la FFS. Il y a de nombreuses aides pour les jeunes afin qu'ils ne soient pas pénalisés.

Jean-Louis Thomaré annonce la création d'un groupe de travail sur la mise en place de l'adhésion en ligne et également sur la possibilité d'adhésion d'autres personnes (scientifiques, etc.) d'ici la fin du mois de juin. Le groupe de travail inclura la commission statuts, des grands électeurs, des clubs de différentes tailles. L'idée est de faciliter l'adhésion à la FFS. Cela sera mis en place rapidement.

Vote :

Approuvez-vous le maintien des tarifs des licences 2021 pour les tarifs des licences 2022 ?

POUR : 66	CONTRE : 11	ABSTENTION : 0
------------------	--------------------	-----------------------

Le maintien du tarif des licences est approuvé.

12 - Élection des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2021

Pascal Lamidey ne souhaite pas renouveler sa candidature.

Rodolphe Lhéritier se présente à nouveau

Patrick Peloux se présente également..

Vote :

Approuvez-vous la candidature de Rodolphe Lhéritier au poste de vérificateur aux comptes ?

POUR : 71	CONTRE : 0	ABSTENTION : 3
------------------	-------------------	-----------------------

Rodolphe Lhéritier est élu .

Vote :

Approuvez-vous la candidature de Patrick Peloux au poste de vérificateur aux comptes ?

POUR : 64	CONTRE : 6	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Patrick Peloux est élu.

Philippe Brunet lance un appel à candidature à la commission disciplinaire. Les candidats peuvent se présenter en permanence, le candidat sera élu par le conseil d'administration.

La commission disciplinaire n'existe pas faute de candidat, il manque une personne en commission disciplinaire d'appel. En cas de commission disciplinaire inexistante, c'est la commission disciplinaire d'appel qui prend le relais.

Claire Goudian propose sa candidature pour la commission disciplinaire d'appel.

Claude Mouret se présente également.

13 - Élection pour la commission d'éthique et de déontologie suite à l'appel fait en AG

Gaël Kaneko rappelle qu'il manque des membres au sein de la commission d'éthique et de déontologie et de la commission de surveillance électorale.

Marie-Françoise André propose sa candidature pour le comité d'éthique et de déontologie, elle indique ses motivations et le fait qu'elle était déjà membre de l'espace de réflexion éthique Auvergne Rhône-Alpes lors de sa vie professionnelle.

Frédéric Bonacossa et Philippe Brunet sont également candidats à la commission d'éthique et de déontologie. Claude Mouret, présent en visioconférence, se présente pour cette commission. La commission d'éthique et de déontologie se compose de deux personnes, il manque donc actuellement une personne.

Le Président demande si l'assemblée générale souhaite voter dans la foulée. Les grands électeurs sont d'accord pour ce vote.

Vote pour un membre au sein du comité d'éthique et de déontologie

Vote :

Approuvez-vous la candidature de Philippe Brunet au comité d'éthique et de déontologie ?

POUR : 48	CONTRE : 22	ABSTENTION : 4
------------------	--------------------	-----------------------

Vote :

Approuvez-vous la candidature de Frédéric Bonacossa au comité d'éthique et de déontologie ?

POUR : 42	CONTRE : 29	ABSTENTION : 3
------------------	--------------------	-----------------------

Vote :

Approuvez-vous la candidature de Marie-Françoise André au comité d'éthique et de déontologie ?

POUR : 55	CONTRE : 19	ABSTENTION : 2
------------------	--------------------	-----------------------

Vote :

Approuvez-vous la candidature de Claude Mouret au comité d'éthique et de déontologie ?

POUR : 34	CONTRE : 38	ABSTENTION : 4
------------------	--------------------	-----------------------

Marie-Françoise André est élue membre du comité d'éthique et de déontologie.

François Landry lance le débat sur l'abonnement à Spelunca. Les adhérents doivent recevoir la revue.

Dominique Lasserre annonce que l'année dernière seulement 30 % des grands électeurs étaient abonnés à Spelunca.

Philippe Brunet propose que la revue soit mise en ligne l'année suivante de sa parution.

Guilhem Maistre est opposé au fait de lier la licence à l'abonnement. Il faut que les gens aient envie de s'abonner. Le fait que l'abonnement soit volontaire, cela exige la qualité de la production de la revue. L'abonnement est possible toute l'année, il n'y a pas d'obligation

d'être fédéré pour s'abonner. Il faudrait prévoir un débat sur Spelunca pour la prochaine assemblée générale.

Jacques Romestan rappelle que cela a déjà été évoqué : Spelunca pour tous (lors du mandat de Laurence Tanguille). Cette étude n'avait pas eu de suite car obliger l'abonnement avec l'adhésion est illégal (vente forcée).

Yves Contet propose qu'un groupe de travail soit créé sur le sujet.

14 - Présentation des motions

[Motions présentées au conseil d'administration du 7 juin 2021](#)

Motions CSR Auvergne Rhône-Alpes

Jacques Romestan explique que la motion touche aux reversements de cotisations. Des reversements de cotisations sont faits sans pièces justificatives. Ces pièces ont été demandées mais n'ont pas été envoyées au comité régional.

Vote :

Approuvez-vous la motion du comité régional Auvergne Rhône-Alpes : « le comité régional AURA demande que tous les règlements effectués par la FFS soient accompagnés d'une pièce justificative » ?

POUR : 57	CONTRE : 3	ABSTENTION : 6
------------------	-------------------	-----------------------

La motion est acceptée.

Le Directeur Administratif rappelle que les demandes peuvent être faites via le site internet par le biais de l'adresse contact. Chaque demande est prise en compte et un suivi est fait systématiquement.

Un vote est ajouté pour l'élection au collège des présidents de région du conseil d'administration de la FFS. Joël Roy est candidat au conseil d'administration. Le vote est lancé.

Vote :

Approuvez-vous la candidature de Joël Roy au conseil d'administration de la FFS en tant que membre de droit ?

POUR : 67	CONTRE : 2	ABSTENTION : 3
------------------	-------------------	-----------------------

Joël Roy est élu.

15- Points divers

- [Charte des pratiquants](#)

Vote :

Approuvez-vous la nouvelle charte des pratiquants FFS ?

POUR : 48	CONTRE : 4	ABSTENTION : 14
------------------	-------------------	------------------------

La nouvelle charte est acceptée.

Gaël Kaneko remercie le CDS 26 qui a accueilli l'assemblée générale et organisé les repas. Olivier Garnier remercie surtout Patrice Fialon, agent de développement du CDS, qui a beaucoup travaillé sur l'organisation. Il précise que c'est la FFS qui a pris en charge le week-end. Le repas du dimanche midi est préparé par Annie Legarçon.

Olivier Guerard propose que l'on mette les postes vacants sur le site de la FFS au lieu de les supprimer du site. Il souhaite qu'un vote soit fait sur ce sujet.

Gaël Kaneko est partisan de ce fait.

Les grands électeurs demandent que cela soit acté dans le procès-verbal.

Reprise des rapports d'activités des pôles et commissions : réponses aux questions

Les responsables des commissions présents prennent la parole.

Commission jeunes

Intervention Léo Hohler

[Rapport de la commission](#)

Ecole française de plongée souterraine

Intervention David Bianzani

[Rapport EFPS](#)

Spéléo Secours

Intervention Bernard Tourte

[Rapport SSF](#)

Gaël Kaneko ajoute un complément d'informations concernant l'achat de chevilles autoforeuses (type spit) permettant aux structures de la FFS d'en acquérir à un tarif très avantageux. La distribution est effectuée par le SSF.

Lutte contre les violences sexuelles

Hélène Vidal intervient sur la lutte contre les violences sexuelles. Il est important d'en parler car il y a des débordements signalés, notamment par les femmes. Le document présenté sera mis en ligne sur le site de la FFS. Hélène Vidal est à la disposition des fédérés pour toute question.

Au niveau des actions de sensibilisation, en lien avec la Directrice technique nationale, il a été décidé d'associer à la réflexion, Dominique Franck, référente mixité au sein de la Fédération. Une vidéo de sensibilisation devrait être mise en place, elle serait un support sur les stages d'encadrement, sur "pourquoi on parle de ces sujets".

Une adresse mail est en cours de création, l'idée serait de pouvoir faire des signalements. Ces mails seraient lus uniquement par Hélène Vidal, la Directrice technique nationale et Dominique Franck qui pourraient apporter une première réponse.

Un document va être mis à disposition, avec les liens, et toutes les informations sur la question de la discrimination, également signaux d'alerte sur les personnes ayant subi un traumatisme.

Délégation UIS

Intervention Bernard Chirol

Il rend un nouvel hommage à Christian Dodelin, qui était délégué UIS. C'est grâce à lui qu'il a mis un pied dans cette fonction vers 2013.

Il rappelle que la FFS a besoin de tous les fédérés pour l'organisation du congrès UIS 2022. Des conditions particulières sont prévues pour aider les bénévoles.

Il faudrait améliorer notre offre de camps, excursions, sorties... George Veni demande que l'on varie notre offre de sorties.

La conférence scientifique est suivie de très près. Les inscriptions à communication vont être à nouveau ouvertes sur une courte période. Il faut varier notre offre lors du congrès.

Le prochain congrès UIS devrait avoir lieu au Brésil en 2025.

Inauguration virtuelle de l'année des grottes et du karst 2021. Il serait souhaitable que la France participe à la promotion de la spéléologie. Pour avoir des informations, vous pouvez aller sur le site dédié : <http://iyck2021.org/>

Eric Madelaine signale le projet KarstLink, de la commission informatique de l'UIS qui comprend une quarantaine de participants dont de nombreux français.

Michel Isnard note qu'il n'y a rien sur le site de la FFS, ni sur la page Facebook de la FFS concernant l'année internationale du karst. Il y a eu des dizaines de conférences numériques et il n'y a aucune information.

Bernard Chirol le regrette.

Site internet

Intervention du Directeur Administratif

Le Directeur Administratif présente le nouveau site de la FFS et précise l'agenda pour l'intégration du contenu. L'objectif est de mettre le nouveau site en ligne en automne.

Le site est encore en travaux mais le but est de montrer aux grands électeurs à quoi il va ressembler.

Changement de volonté sur la clef d'entrée qu'est le grand public : nous essayons d'être "visuel", de montrer les différentes activités de la Fédération qui doivent être visibles immédiatement, à l'exemple du parcours jeunes, de la liste des clubs...

Une fois qu'une personne a fait une initiation, qu'elle est allée aux JNSC, qu'elle s'intéresse à la Fédération, elle doit trouver les actualités les plus importantes, les informations sur la formation, les activités proposées. Donc : du visuel, les activités, les actualités. Cela va améliorer le dynamisme du site mais également permettre de récupérer et valoriser les informations qui vont venir des sites « filles » : les sites des commissions, des écoles...

Il faut être conscient que les salariés du siège travaillent et ne peuvent être en permanence sur les réseaux sociaux à tout regarder. Nous n'avons pas forcément toutes les actualités pour

un relai efficace sur notre site. Nous sommes extrêmement demandeurs d'informations auprès des structures déconcentrées, des commissions et des écoles. Pour celles qui le font, cela fonctionne très bien, nous recevons des publications, des communiqués que nous relayons sur le facebook national, le site, instagram... selon la nature des envois.

Le but est également de permettre au grand public de trouver un club près de chez lui. C'est encore en préparation. Actuellement, sur le site tous les clubs se trouvent sur une carte. Certains clubs ne proposent pas forcément de parcours jeunes. Le but n'est pas de sélectionner les clubs, ils seront tous présents mais il serait bien d'avoir un peu plus de dynamisme et d'avoir les informations sur qui propose quoi.

Nous nous sommes rendus compte que le critère géographique n'est pas forcément pertinent. Il peut y avoir des clubs qui ne font que de la désobstruction (et cela n'est pas une critique) mais ce n'est pas ce sur quoi on amène les nouveaux pratiquants. Certains clubs perdent leurs adhérents parce qu'ils n'ont pas répondu aux attentes et que les nouveaux sont arrivés sur des critères géographiques.

Nous, Fédération, sommes là pour orienter les candidats potentiels à l'adhésion vers ce qu'ils recherchent, pour les accompagner dans leur intégration.

Nous ne pouvons pas encore aller sur les pages intérieures du site car nous allons commencer à intégrer les contenus. Le contenu ne sera pas un copier-coller du site actuel. Nous allons demander aux commissions, aux écoles, aux départements, bref, tous ceux qui sont concernés, de préparer des textes, des photos pour que l'on puisse refaire les pages et créer un site réellement neuf en terme de contenu.

Le Directeur Administratif demande s'il y a des questions sur ce sujet.

Question de Marie-Françoise André : est-ce que le site va intégrer le mémento du dirigeant ?

Réponse du Directeur Administratif : il s'agit là du portail public. Comme pour le site actuel, il y aura un portail membres qui sera différent, il y aura toutes les données importantes comme le mémento du dirigeant.

Les sites "filles" sont proposés à tous les CDS, CSR, écoles et commissions qui le souhaitent. Ce ne sera pas une copie conforme. Les CDS et CSR auront un accès qui leur permettra de changer ce qu'ils souhaitent. Ce sera vraiment leur site mais en termes de charte graphique, d'organisation et de flux, ils seront connectés. Cela évitera d'avoir des sites qui ne respectent pas la charte graphique et surtout d'avoir des sites qui ne sont pas « vivants ». Il arrive que certains ne gèrent plus les actualités, que les codes d'accès ne soient pas transmis. Les informations peuvent dater de plusieurs années parfois et cela n'est pas très bénéfique pour la FFS.

Les CDS et CSR pourront être formés à la gestion du site, il faudra nous indiquer s'ils le souhaitent. Nous leur communiquerons les codes.

Commission documentation

Intervention Claude Alliod

Toutes les informations sont dans le Descendeur.

Claude Alliod est disponible pour toutes les questions. Il rappelle que la commission Spelunca librairie n'existe plus. C'est l'occasion de lancer un appel à candidature pour cette commission.

Il se félicite que le budget de la commission documentation soit augmenté.

Un dossier a été déposé à la Bibliothèque nationale de France (BNF) pour la numérisation de 100 années de Spelunca de 1900 à 2000. Le dossier a été accepté. La BNF a décidé de financer la totalité de la numérisation. Il y aura un article dans le prochain Spelunca.

Délégation juridique

Présentation de Robert Palmaccio, nouveau délégué juridique élu pour cette mandature.

N'ayant plus de questions des grands électeurs, le président clôture l'assemblée générale à 13 heures et remercie tous ceux qui ont pu venir ainsi que les grands électeurs en visio.